



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMME-VESLE
EN DATE DU 27 FEVRIER 2023

www.somme-vesle.fr

Date de convocation : 16 février 2023

Sous la présidence de Freddy MELLETT, Maire

Secrétaire : DENOYELLE Charline

Membres présents : MELLETT Freddy, MAS Julien, LE ROSSIGNOL Tatiana, COLLERY Benoit, DUPUIS Michaël, GIROD Sébastien, ROUX Sébastien, WERLE Lionel, DENOYELLE Charline, CLOWEZ Julien

Absent(s) excusé(s) : 0

Quorum : 10

Ordre du jour de la séance

- Retrait de la délibération n°2023_01_001 annule et remplace
- Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
- Location du rétroprojecteur dans la salle polyvalente
- Remplacement de l'éclairage dans la mairie
- Remplacement de l'ordinateur dans le secrétariat
- Demande de la subvention Leader pour l'équipement intérieur de la salle polyvalente
- Informations diverses
- Questions diverses

Délibération n°2023_02_001 RETRAIT DE LA DELIBERATION n°2023_01_001 ANNULE ET REMPLACE

Le conseil municipal procède au retrait de la délibération nommée ci-dessus

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n°2023_02_002 DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention Leader pour l'équipement intérieur de la salle polyvalente

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n°2023_02_003 PADD

Le conseil a pris acte de la présentation des orientations générales du PADD

Location du rétroprojecteur

Inclus dans le « forfait sono ». Pour rappel 10€ pour les habitants de Somme-Vesle Courtisols Poix, 20€ pour les extérieurs

Remplacement éclairage de la mairie

La délibération est reportée car il manque deux devis

Remplacement de l'ordinateur du secrétariat

Se renseigner auprès de JVS sur le tarif du clonage des dossiers. Devis à redéfinir auprès de AID

Illiwap

Mise en place le 1^{er} mars. Télécharger l'application

Préparation du budget

Commission finances le 13 mars à 20h

Informations diverses

- Repas des anciens : 21 participants
- Info sur les pompiers
- Discussion sur les sacs jaunes

Questions diverses

- Courrier pour les premières maisons à l'entrée de Somme-Vesle comme quoi ils ne sont pas en lotissement.
- Machine à pain : deux boulangers mais ne souhaitent pas investir dans la machine
- Siabave : à relancer
- Bois de la commune : M. Legendre peut couper et récupérer le bois
- Qualité de l'eau

La séance est levée à 23h00

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire